



**CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DE TREGUNC / ASSOCIATION « LES PETITS
MOUSSAILLONS »**

Annexe financière 2015

La subvention de fonctionnement de l'année 2015 versée par la Commune de TREGUNC à l'association « Les Petits Moussaillons » s'élève à **48 115 €**

Une avance de 50 % de ce montant a été versée en mars 2015, le solde devant intervenir en juillet.

L'association bénéficie également de la mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles listés dans la convention de partenariat triennale.

Fait à TREGUNC, le

Le Président de l'Association
« Les Petits Moussaillons »

Le Maire

Ronan CHEVREUX

Olivier BELLEC